



Fédération des personnels des services publics et de santé –
FORCE OUVRIERE
SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS HOSPITALIERS
SNMH - FORCE OUVRIERE

Paris, le 05/02/2016

Loi de santé : les médecins hospitaliers ne peuvent pas être d'accord !

La loi de Santé de Marisol Touraine a été promulguée le 26/01/2016 (JO du 27/01/2016).

Elle l'a été alors que les fédérations FO, CGT et SUD de personnel hospitalier se sont prononcées contre le projet de loi et ont manifesté à plusieurs reprises en 2015 et 2016. Le 26 janvier 2016, ces fédérations de personnels hospitaliers manifestaient avec les autres fonctionnaires pour demander l'arrêt de la casse du service public dont la loi Touraine est un élément majeur.

Le SNMH FO quant à lui a toujours analysé cette loi comme étant délétère, et a été le seul syndicat de médecins hospitaliers à être contre le projet de loi et à manifester, avec les médecins libéraux, pour en demander le retrait.

Ainsi, avant juin 2016 les conventions de mise en place des GHT doivent être signées. Elles consacrent la mise en place des « *équipes médicales communes* ».

Il s'agit d'une véritable catastrophe pour l'hôpital public qui voit déjà fuir en masse des médecins hospitaliers confrontés aux difficultés quotidiennes liées à l'étranglement financier des hôpitaux. Les soi-disant mesures d'attractivité n'aideront en rien, hormis fragiliser un statut encore protecteur de notre indépendance.

La loi Touraine autorise le gouvernement à procéder par ordonnance pour les « *régimes d'autorisation d'activité, les coopérations entre établissements, les procédures de fusion, la mise à disposition des agents dans le cadre des groupements de coopération sanitaire* ».

Il s'agit d'une menace majeure sur le statut des praticiens, leur indépendance professionnelle, les conditions d'exercice et consacre le développement d'une "médecine foraine", en totale opposition avec l'intérêt des malades.

La mise en œuvre des groupements hospitaliers de territoire, n'a qu'une raison d'être : regrouper les services pour mieux mutualiser les moyens qui vont en diminuant. C'est pour faire passer les 3,5 milliards d'euros d'économies dans les hôpitaux que cette loi est écrite, correspondant à une économie de 22000 postes d'hospitaliers prévus par le « plan ONDAM ». Les postes de médecins en font partie.

L'opposition affirmée par des grèves et manifestation des médecins libéraux a néanmoins entraîné une chose : le Conseil constitutionnel s'est prononcé le 21 Janvier 2016, contre l'obligation du tiers payant intégral généralisé alors que la loi Touraine voulait l'imposer pour mettre les médecins libéraux sous tutelle des mutuelles.

Ceci représente un véritable camouflet pour Marisol Touraine qui prônait le Tiers Payant Intégral et Généralisé comme la mesure phare de sa réforme. Ce recul imposé à Marisol Touraine constitue un point d'appui et un appel à la mobilisation de tous les médecins.

Contact : snmh.fo@fosps.com